

	
Délibération n° 24	Conseil Municipal du Mercredi 5 juin 2019
Services Techniques	Domaine de compétence : 3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public
Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
Date de convocation : 27/05/2019 Membres présents : 22 Membres ayant donné pouvoir : 10 Membre(s) excusé(s) : 0 Membre(s) non excusé(s) : 1 Nombre de votants : 32	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, Adjoint(s), Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p>
<p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Martine GHEZAL</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Désaffectation et déclassement d'un 4 X 4 de marque Suzuki</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Désaffectation et déclassement d'un 4 X 4 de marque Suzuki de l'inventaire des biens communaux</p>

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

Que le 4 X 4 de marque Suzuki, immatriculé 6281 TB 62 mis en circulation le 06/07/2000, ayant 87 000 kms, affecté au service Forêt du Centre Technique Municipal, présente un coût de réparation élevé en raison de la vétusté du véhicule,

Que le montant des réparations dépasse la valeur du véhicule,

Que ce bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rébus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter et déclasser le véhicule cité, qui ne sera plus utilisé, et de le sortir de l'inventaire des biens communaux,
- d'autoriser sa mise en vente au plus offrant ou sa mise au rebut.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.